



Communiqué de presse

Contacts presse :
CICOMMUNICATION

Marion FELIX

Béatrice SAVOURET

Tél. : 01 47 23 90 48

Email : cicom@cicommunication.com

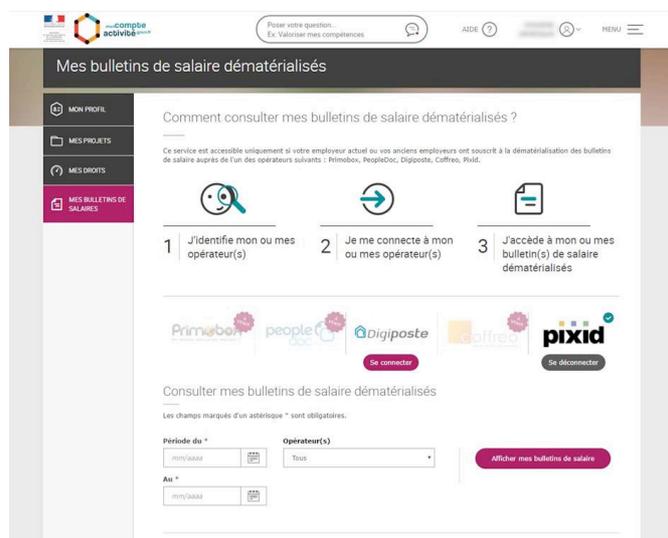
PIXID, opérateur reconnu par le Ministère du Travail du Compte Personnel d'Activité (CPA)

Paris, le 12 janvier 2017 – PIXID, le leader européen de la gestion de la flexibilité du travail par internet est l'un des opérateurs de Bulletins de Salaire Dématérialisés reconnus par le **Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social** dans le cadre de la mise en place du Compte Personnel d'Activité (CPA).

Identifié comme un acteur majeur dans la gestion des Bulletins de Salaire Électroniques, PIXID a travaillé en concertation avec le Ministère et la Caisse des Dépôts et Consignations. Après 6 mois de coopération technique pour développer une liaison entre la plateforme du CPA et ses services, PIXID est d'ores et déjà opérationnel pour assurer cette nouvelle mission. Cette étape vient renforcer l'activité de PIXID et sa qualité d'opérateur de référence de la digitalisation.

Prévu par la loi Travail n°2016-1088 du 8 août 2016, le CPA est entré en vigueur le 1er janvier 2017.

Il vise à sécuriser des parcours professionnels qui évoluent de plus en plus en permettant notamment de **pouvoir consulter l'ensemble des bulletins de paie dématérialisés** même en cas de changements de situation ou d'employeur. Selon la loi, qui facilite l'adoption du bulletin de salaire électronique dans les entreprises, l'employeur ne peut procéder à la remise des bulletins de paie dématérialisés que s'il est en mesure de garantir **leur intégrité, leur disponibilité dans le temps, la confidentialité des données** ainsi que leur accessibilité par le compte personnel d'activité.



C'est dans ce cadre que PIXID a été choisi avec 4 autres opérateurs. Référent sur le secteur de la digitalisation RH, PIXID inscrit la dématérialisation des bulletins de paie dans un processus global de pilotage des ressources flexibles (intérim et CDD). Une fois délivré, le bulletin de salaire électronique est accessible en ligne par le salarié, dans un espace dédié et sécurisé (archivage à valeur légale).

Au-delà d'une économie de ressources et d'une simplification de traitement, le choix de la digitalisation permet d'assurer une conformité légale, un respect des règles internes et un meilleur pilotage des ressources.

A propos de PIXID

PIXID est la plateforme leader en France en pur SaaS, qui offre une application pour digitaliser la gestion et le pilotage des ressources flexibles de l'entreprise, en conformité avec les contraintes des législations française et européenne. Spécialiste de l'intérim, PIXID a récemment élargi son offre aux contrats salariés (CDD) et à l'achat de prestations intellectuelles (free-lances, consultants, etc.). Avec une équipe de 65 collaborateurs présents à Paris et à Londres, PIXID accompagne des milliers d'entreprises, de la TPE aux Grands Comptes et collabore avec 7000 agences d'intérim en France, soit 80% du marché. A ce jour, plus de 48 millions de documents ont été dématérialisés (bulletins de paie, contrats, factures, etc.) via PIXID et plus de 110 000 utilisateurs sont quotidiennement connectés à la plateforme.

En 2016, PIXID a réalisé un CA de près de 13 millions d'euros et a traité près de 100 000 missions par jour.

Plus d'informations sur www.pixid.fr et @mypixid